

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITE

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 20 juin 2002 à Monsieur GUYOT Jean-Claude pour l'exploitation d'un élevage de bovins comportant 204 veaux de boucherie au lieu-dit « Les Princes » 56120 FORGES DE LANOUEE et 288 veaux de boucherie au lieu-dit « La Ville au Vent » 56120 FORGES DE LANOUEE, soit un effectif total de 492 animaux équivalents ;

VU le récépissé de déclaration de succession délivré le 20 octobre 2005 à la SARL LES PRINCES pour l'exploitation d'un élevage de bovins comportant 204 veaux de boucherie au lieu-dit « Les Princes » 56120 FORGES DE LANOUEE et 288 veaux de boucherie au lieu-dit « La Ville au Vent » 56120 FORGES DE LANOUEE, soit un effectif total de 492 animaux équivalents ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 27 novembre 2008 à la SARL LES PRINCES pour l'exploitation d'un élevage de bovins comportant 204 veaux de boucherie au lieu-dit « Les Princes » 56120 FORGES DE LANOUEE et 288 veaux de boucherie au lieu-dit « La Ville au Vent » 56120 FORGES DE LANOUEE, soit un effectif total de 492 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 24 mai 2022 ;

VU la déclaration du 24 mai 2022 par laquelle la SARL LES PRINCES déclare avoir cessé définitivement l'activité d'exploitation d'un élevage de bovins comportant 492 veaux de boucherie ;

VU le rapport d'inspection du 7 juin 2022 de l'inspecteur de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations ;

Reconnait avoir reçu de la **SARL LES PRINCES** la notification prévue par l'article R 512-46-25 du Code de l'Environnement, relative à la **cessation totale d'activité** d'un élevage de **bovins** comportant **204 veaux de boucherie** au lieu-dit « **Les Princes** » **56120 FORGES DE LANOUEE** et **288 veaux de boucherie** au lieu-dit « **La Ville au Vent** » **56120 FORGES DE LANOUEE** soit **492 animaux équivalents** ;

Les actes susvisés cessent de produire effet.

Vannes le **13 JUIN 2022**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

SARL LES PRINCES
Mme GUYOT Christine
« Les Princes »
56120 FORGES DE LANOUEE

Copie du présent récépissé sera adressée à :
- M. le Maire de **FORGES DE LANOUEE**